

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DRH 67 Versement d'une subvention de fonctionnement 2019 et signature de l'avenant à la convention passée avec l'association Paris et Compagnie (19e).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2321-2 ;

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'octroyer le versement de subventions de fonctionnement et à signer l'avenant à la convention passée avec l'Association Paris et Compagnie ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer l'avenant à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris et Compagnie.

Article 2 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à l'association Paris et Compagnie, domiciliée 157 boulevard Mac Donald (19e)

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au budget de fonctionnement à hauteur de 15 000 € au titre de l'exercice 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO